

ATTESTATION DE PUBLICITE

Par arrêté n° 2023-078 en date du 14 avril 2023, la commune de LES DEUX ALPES a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant l'étude d'impact relative au projet de construction d'un téléporté avec sièges et cabines débrayables et de deux gares qui remplacera le télésiège actuel de Belle Etoile sur la commune des Deux-Alpes.

Par la présente, j'atteste de :

- L'affichage en mairies de LES DEUX ALPES de l'arrêté visé ci-dessus au 14 avril 2023 ;
- L'insertion de l'avis d'enquête publique dans la presse :
 - > Terredauphinoises.fr les 14 avril et 3 mai 2023,
 - > Ledauphine.com les 14 avril et 3 mai 2023.
- L'affichage de l'avis d'enquête publique sur l'ensemble des points d'affichage de la station et dans les hameaux du territoire communal du 15 avril 2023 au 2 juin 2023 :

Deux Alpes

Mairie Les Deux Alpes

Gendarmerie

Ecole

Gare VFD

Mont de Lans

Mairie de Mont de Lans Village

Le Ponteil

Les Travers – La Rollandière

Les Hugues – La Baronnière

Le Garcin

Barrage Chambon

Cuculet

Lieu de départ et d'arrivée de la prochaine remontée mécanique

- Publication de l'arrêté sur le site internet de la commune du 14 avril 2023 au 2 juin 2023.

Le 21/04/2023

Le Maire,

Christophe AUBERT

